

ESPACE RENCONTRE

16 route de Plogonnec
Zone de Kernazet
29000 QUIMPER
Tél : 06.24.24.18.33

Service ouvert au public

■ Accueil téléphonique les :

- Mardi
- Mercredi
- Vendredi
- Samedi

■ Accueil physique sur Rendez-vous

@ espacerencontre-mediation@udaf29.fr



UDAF DU FINISTERE

Adresse postale :
15 rue Gaston Planté - CS 82927
29229 BREST CEDEX 02

Service ESPACE RENCONTRE

16 route de Plogonnec
Zone de Kernazet
29000 QUIMPER



06.24.24.18.33

espacerencontre-mediation@udaf29.fr

Ligne 1 : Arrêt Ty Pont
Lignes 9, 10, 15 : Arrêt Pôle Emploi



ESPACE RENCONTRE

Un lieu neutre parents-enfants
Un accompagnement dans la relation
Un travail autour du lien et de la parentalité



L'Espace rencontre

Pour qui ?

Le Juge aux Affaires Familiales ou le Juge des Enfants vous a accordé un droit de visite en lieu neutre au sein de l'Espace Rencontre, à la suite à d'un divorce, d'une séparation ou d'un conflit.

Comment ça se déroule ?

Pour que les visites puissent se mettre en place, vous devez :

- Prendre contact avec le service par mail ou par téléphone.

Un entretien préalable vous sera proposé afin de prendre connaissance de votre situation et de vous expliquer le fonctionnement du service.

Un entretien sera proposé à l'autre parent et à votre(vos) enfant(s).

Une date de première visite sera fixée dès que possible puis un planning sera établi au trimestre.

Et après, comment ça se passe ?

Les droits de visite sont organisés en fonction du rythme indiqué par le Juge en général 2 fois par mois.

Ils peuvent se dérouler en semaine ou le samedi (selon les disponibilités), et pendant les vacances.

La visite se passe dans un lieu dédié ; un intervenant peut accompagner la visite.

Selon le cadre du jugement, des sorties, accompagnées ou non, peuvent être organisées.

Un bilan est fait au bout de 5 mois avec chaque parent et chaque enfant.

Le service adresse ensuite au magistrat une note de fin de mesure reprenant le calendrier et le déroulement des visites.



Nos salles d'activité

